

Séance du 3 février 2020

Avis de proposition

Proposée par Monsieur Jean-François Gosselin
Chef de l'Opposition officielle
Conseiller municipal du district électoral de Ste-Thérèse-de-Lisieux

Appuyée par Monsieur Stevens Mélançon
Président de l'arrondissement de Beauport
Conseiller municipal du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial

Attendu que l'administration Labeaume travaille depuis 10 ans sur son projet de réseau structurant de transport en commun (RSTC).

Attendu que ce projet a obtenu un financement de 3 milliards de dollars des gouvernements du Québec et du Canada.

Attendu que ce projet implique aussi plus de 300 millions de dollars provenant des contribuables de la Ville de Québec.

Attendu que le projet a été présenté à la population par le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, le 16 mars 2018.

Attendu qu' un bureau de projet a été créé pour exécuter les travaux de conception et de réalisation.

Attendu que le bureau de projet du RSTC a commandé plusieurs analyses ou études concernant la conception préliminaire, la réalisation et la mise en service du réseau.

Attendu que ce bureau de projet emploie des travailleurs spécialisés dans différents domaines reliés au projet.

Attendu qu' une première séance du comité plénier sur le RSTC s'est tenue du 10 au 12 décembre 2019.

Attendu que cette séance a permis d'en apprendre davantage et d'éclairer les citoyens sur plusieurs aspects importants du projet de 3,3 milliards de dollars.

Attendu que le directeur général de la Ville de Québec, monsieur Luc Monty, a affirmé lors de la séance du comité plénier du programme d'investissement quinquennal sur le RSTC qu'une reddition de compte serait prévu pour le début de l'année 2020.

Attendu que la tenue de cet exercice a été saluée par l'Opposition officielle.

Attendu que de nouveaux contrats, de nouvelles embauches, et de nouveaux éléments touchant le RSTC sont approuvés sur une base régulière par l'administration Labeaume et le bureau de projet.

- Attendu que** dans le cadre de son projet, la Ville de Québec doit acheminer son dossier d'affaires au gouvernement du Québec qui doit le faire approuver à 3 reprises par son conseil des ministres.
- Attendu que** ce projet doit être réalisé dans la plus grande transparence.
- Attendu que** le bureau de projet devrait se rapporter aux élus du conseil municipal qui représentent tous les citoyens de Québec.
- Attendu que** le directeur du bureau de projet a accordé plusieurs entrevues aux médias régionaux et qu'il a procédé à différentes annonces en lien avec le projet de tramway.
- Attendu que** le projet de tramway est la priorité du maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, pour l'année 2020 et qu'il a répété son intention d'être plus pédagogue dans une déclaration publique le 20 janvier dernier.
- Attendu que** la présence du directeur de projet sur la place publique doit être représentative devant les élus de la Ville de Québec.
- Attendu que** dans une entrevue éditoriale publiée le 20 décembre 2019, le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume mentionne que « 2020 va être l'année où on va se parler ».
- En conséquence,** il est proposé que la Ville de Québec s'engage à tenir une séance du comité plénier sur une base trimestrielle (janvier à mars, avril à juin, juillet à septembre et octobre à décembre), de façon à informer adéquatement les élus et la population aux avancements du projet du RSTC, dans un souci de transparence et de saine démocratie.

Monsieur Jean-François Gosselin
Chef de l'Opposition officielle
Conseiller municipal du district électoral de
Ste-Thérèse-de-Lisieux

Monsieur Stevens Mélançon
Président de l'arrondissement de Beauport
Conseiller municipal du district électoral de la
Chute-Montmorency-Seigneurial